

Nombre de  
membres en  
exercice

**26**

Présents et  
représentés

**25**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 3 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le trois du mois de septembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt sept aout deux mille vingt et un, s'est réuni Salle du Météore - 27 route de Frangy - MEYTHET en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date  
d'affichage

7 SEPT. 2021

Déposée en  
Préfecture le

6 SEPT. 2021

#### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

#### Avait donné procuration

Sandrine DALL'AGLIO à Jean-Louis TOÉ

#### Etait excusé

François ASTORG

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2021-2022**

#### **Contexte**

A la demande du Grand Annecy, la SIBRA organisera de nouveaux circuits scolaires à compter de septembre 2021 :

- les circuits n° 146 et 147 la Varde / écoles Lachat et Pommaries d'Annecy-le-Vieux, organisés auparavant par la commune déléguée d'Annecy-le-Vieux, sans participation familiale ;
- le nouveau circuit n° 148 Annecy-le-Vieux / groupe scolaire de Pringy.

Par ailleurs, les élèves de primaire de Pringy empruntent le circuit SIBRA n° 101/128 sans participation familiale.

Sur le périmètre de l'ancienne C2A, l'abonnement jeune annuel SIBRA est facturé 156 €. Il donne accès, toute l'année, à l'ensemble des services soumis à tarification SIBRA.

Or les primaires, sauf rare exception, n'ont besoin que d'un aller-retour par jour en période scolaire.

Sur la partie « non urbaine » du ressort du Grand Annecy, ce besoin est couvert par l'abonnement scolaire facturé 80 € (140 € en cas d'inscription tardive, au-delà du 30 juin).

### **Proposition**

Afin de régulariser la situation, à titre expérimental et transitoire, il est proposé que les élèves de primaire qui emprunteront les quatre circuits précités, sur lesquels seront affectés des accompagnateurs, bénéficient pour l'année 2021-2022 de l'abonnement Grand Annecy à 80 €, sans application de la majoration pour inscription tardive.

Cette proposition implique une modification du règlement des transports scolaires du Grand Annecy, qui définit les conditions d'organisation et de financement des transports scolaires sur la partie « non urbaine » de son ressort, dont ne fait pas partie la commune d'Annecy.

### **LE BUREAU DECIDE :**

de donner son accord à cette expérimentation, préalable à une décision du Conseil.

### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 25

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.